Le droit, un facteur de pacification de la société

MISE EN SITUATION 1: Au cours d'un dîner en famille, Sylvie confie à son époux les difficultés qu'elle rencontre sur son lieu de travail. Depuis que la direction de l'agence a été confiée au fils du patron, parti en retraite, plusieurs employés masculins ont obtenu des augmentations de salaire. Sylvie et quatre autres femmes envisagent de se plaindre auprès de leur employeur. Elle précise également que le comportement du nouveau chef d'entreprise à son égard est parfois ambigu.

Pierre profite de ce dîner pour présenter à ses parents son carnet de correspondance, dans lequel figure l'inscription suivante : « Pierre ne doit pas oublier de retirer sa casquette avant d'entrer dans l'établissement. » Il raconte qu'une de ses amies s'est vu interdire l'entrée du collège parce qu'elle refusait de retirer le foulard qui lui couvrait la tête. Sébastien, quant à lui, rapporte fièrement à sa famille que, grâce aux caméras de surveillance qu'il a installées dans un supermarché, deux voleurs ont été arrêtés par la police.

Document 1 - La protection de La personne par Le droit du travail

Extraits du Code du travail Article L. 1142-1

[Nul] ne peut :

[...] prendre en considération du sexe ou de la grossesse toute mesure, notamment en matière de rémunération, de formation, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle ou de mutation.

Article L. 1153-1

Aucun salarié ne doit subir des faits :

1° Soit de harcèlement sexuel, constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ; 2° Soit assimilés au harcèlement sexuel, consistant en toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

Document 2 - Règlement intérieur du collège Henri Matisse (extrait)

B. Comportement des usagers

35 - La tenue vestimentaire est adaptée aux circonstances de la vie du collège.

Le port de couvre-chef (casquette, voile ou capuche) est interdit à l'intérieur des bâtiments et devra répondre aux exigences du savoir-vivre.

[...]

C. Punitions scolaires et sanctions disciplinaires

40 - Punitions scolaires

Les punitions scolaires concernent les manquements mineurs aux obligations des élèves et la perturbation de la vie de la classe ou de l'établissement. Elles prennent différentes formes :

- inscription sur le carnet de correspondance
- excuse orale ou non;
- devoir supplémentaire assorti ou non d'une retenue ;
- exclusion ponctuelle d'un cours.

Document 4 - Le vol

Article 311-3 du Code pénal

Le vol est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

1. Quels comportements, évoqués au cours du dîner chez les Jacquet, vous paraissent répréhensibles Justifiez votre réponse.

- Dans l'entreprise où travaille Sylvie :
- Au collège de Pierre :
- Dans le supermarché :

Document 3 - Une arrestation pour vol à l'étalage

Deux voleurs à l'étalage ont été arrêtés par la police aujourd'hui dans un supermarché du 12^e arrondissement de Paris. C'est grâce aux caméras de surveillance que le gérant a pu repérer les malfaiteurs qui, d'après la police, sévissaient dans le quartier depuis plusieurs semaines.

- 2. Montrez, pour chacun de ces comportements, comment, en les interdisant et en les punissant, le droit vise à assurer la paix dans la société.
- 3. Complétez le tableau suivant en mettant une croix dans les cases correspondant aux principes fondamentaux du Droit concernés par les situations.

Situations	Égalité	Liberté	Laïcité
Interdiction des différences de salaires entre hommes et femmes			
Interdiction du port du voile dans les lieux publics			
Liberté de religion pour toute personne			
Service public de l'Éducation nationale offert aux enfants de toutes les origines religieuses			
Possibilité, pour le salarié, d'adhérer au syndicat de son choix			
Dans les conflits de même nature, règlement des litiges par les mêmes tribunaux pour tous les justiciables			

La règle de droit

MISE EN SITUATION 2 : Pierre et deux de ses camarades ont l'idée de mettre en ligne, sur le site Internet du collège, un journal dans lequel ils raconteraient, chaque semaine, les événements marquants de la vie de l'établissement. Dans le premier numéro, ils envisagent de raconter la relation amoureuse qu'entretiennent deux surveillants. Ils disposent d'une photo d'eux en train de s'embrasser à la sortie du collège.

La protection de la vie privée

Article 9 du Code civil

Chacun a droit au respect de sa vie privée.

Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée [...].

Le droit à l'image

[L'atteinte] à la vie privée se manifeste souvent par une atteinte à l'image. [...] La réalisation de l'image d'autrui, connu on inconnu, se trouvant dans un lieu privé, doit être subordonnée à son consentement. Le consentement n'est pas nécessairement exprès, il peut être tacite mais à condition qu'il soit certain [...].

Lorsqu'une personne se trouve dans un lieu public ou ouvert au public, ce droit [...] doit être concilié avec d'autres considérations : comme la liberté de la presse, par exemple. Cependant, l'atteinte sera caractérisée même dans un lieu public, dès lors que l'image permet d'individualiser la personne sans qu'elle y ait consentie.

J. Rovere, « Le droit à l'image », www.vieprivee.com

- 1. À quel droit des surveillants Pierre et ses camarades porteraient-ils atteinte en rendant publique leur relation amoureuse ?
- 2. Dans notre société, à qui ce droit appartient-il ? Justifiez votre réponse en vous appuyant sur l'article 9 du Code civil.
- 3. Citez des droits qui n'appartiennent :
- qu'aux individus majeurs :
- qu'aux salariés :
- qu'aux femmes enceintes salariées :
- qu'aux parents ayant des enfants mineurs :
- 4. Cela vous semble-il contraire au principe républicain d'égalité ?

La règle de droit est légitime

MISE EN SITUATION 3: Comme chaque soir en rentrant du bureau, Sylvie récupère Pierre au collège. Ne trouvant plus de place sur le parking de l'établissement, elle se gare un peu plus loin, sur une zone réservée aux livraisons. En regagnant sa voiture, elle trouve un procès-verbal de contravention sur son pare-brise.

Les amendes de stationnement

Depuis le 1er août 2011, l'amende de stationnement est passée de 11 à 17 €. Cette augmentation devrait rapporter chaque année environ 30 millions d'euros à l'État.

Le décret du ministère de la Justice concernant les amendes de stationnement a été publié au Journal officielle 25 juillet 2011.

- 1. Pour quel motif Sylvie a-t-elle été verbalisée ? Quelle suite doit-elle donner au procès-verbal lui infligeant une amende ?
- 2. Qui a modifié le montant de l'amende de stationnement ?
- 3. Pourquoi les individus acceptent-ils la sanction par l'amende?

La règle de droit est obligatoire

MISE EN SITUATION 4 : Sylvie se rappelle soudain qu'il y a quelque temps, elle a déjà été verbalisée à la sortie du collège parce que son véhicule était stationné sur un arrêt de bus. Elle ne se souvient cependant pas d'avoir payé l'amende.

	Les différents types de sanction		
Types de sanction	Sanctions pénales	Sanctions civiles	
Objet des sanctions	Elles visent à punir celui qui a violé la règle de droit et à prévenir les infractions par la menace de la peine.	Elles forcent les individus à se conformer à la règle ou à réparer le préjudice subi par une personne.	
Exemples	Amendes, emprisonnement, retrait ou suspension du permis de conduire, travaux d'intérêt général	Dommages-intérêts, nullité d'un contrat, expulsion, saisie de biens	

- 1. À quelle catégorie de sanctions l'amende appartient-elle ?
- 2. Quel risque ultime Sylvie encourt-elle si elle ne règle pas l'amende?

Le Droit, formé par l'ensemble des règles de droit

MISE EN SITUATION 5 : Au cours d'un déplacement à Berlin, Sébastien a eu un léger accident de voiture impliquant un automobiliste suédois en vacances dans la capitale allemande.

Droit privé	Droit public
Ensemble des règles qui gouvernent	Ensemble des règles qui organisent
les rapports des particuliers entre eux	le fonctionnement d'un État
ou avec les collectivités privées (sociétés,	et qui gouvernent les rapports de l'État
associations)	et de ses agents avec les particuliers

Le dr	oit national et le droit international
Le droit national	Le droit national est l'ensemble des règles qui régissent les rapports sociaux se produisant à l'intérieur d'un État. C'est donc le droit en vigueur dans un État.
Le droit international	Lorsqu'un élément étranger se rencontre dans un rapport de droit, il s'agit de droit international. Certaines règles s'appliquent aux rapports des États entre eux; on parle de « droit international public ». D'autres règles s'appliquent aux personnes relevant de différents États; ce sont les règles du droit international privé (exemple : un contrat entre deux entreprises de nationalités différentes).

1. Reliez par une flèche chaque situation à la branche du droit qui lui correspond. Précisez si cette branche appartient au droit privé ou au droit public.

Sylvie et Sébastien se sont mariés en 1998 sous le régime de la séparation de biens.	•	Droit civil : droit commun applicable aux relations entre particuliers Droit privé □ Droit public □
L'agence immobilière dans laquelle travaille Sylvie vient de licencier une salariée enceinte. Celle-ci va porter l'affaire devant le conseil de prud'hommes.		Droit commercial : ensemble des règles de droit relatives aux opérations juridiques accomplies par les commerçants, soit entre eux, soit avec leurs clients Droit privé
Sylvie et Sébastien viennent d'effectuer leur déclaration de revenus. Cette année, ils bénéficient d'une réduction d'impôt correspondant à l'embauche d'une personne à domicile.	•	Droit du travail : ensemble des règles applicables aux relations entre employeurs et salariés Droit privé D Droit public D
Sylvie et Sébastien sont propriétaires d'un petit local de 22 m² dans le quartier de Montmartre, à Paris. Ils le louent à une jeune femme qui y exploite une boutique de cadeaux souvenirs.		Droit pénal : ensemble des règles prévoyant les différentes infractions et les peines applicables aux délinquants Droit privé Droit public
L'un des voisins de Sylvie et Sébastien vient d'être mis en examen. Il est soupçonné du meurtre de son épouse.	•	Droit fiscal : ensemble des dispositions relatives à l'impôt Droit privé D Droit public D

2. L'accident de la circulation survenu à Berlin entre un Français et un Suédois relève-t-il du droit national ou du droit international ? Justifiez votre réponse.

Existence de la personne physique

L'existence de la personne physique, en général, commence à sa naissance et finit à son décès.

A. La naissance de la personne physique

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant. Elle doit être faite par toute personne qui assiste à l'accouchement (en pratique, c'est souvent le père). La déclaration permet d'établir l'acte de naissance. (...)

Le délai

La déclaration doit être faite dans les 3 jours qui suivent le jour de la naissance.

Si l'enfant naît un mercredi, un jeudi ou un vendredi, ce délai est repoussé au lundi suivant.

Une naissance, qui n'a pas été déclarée dans ce délai, ne peut être inscrite sur les registres que sur présentation d'un jugement rendu par le tribunal de grande instance du lieu de naissance de l'enfant.

Démarches

La naissance est déclarée par le père, ou à défaut, par le médecin, la sage-femme ou une autre personne qui aura assisté à l'accouchement. La déclaration de naissance est faite à la mairie du lieu de naissance.

Lacté de naissance est rédigé immédiatement par un officier d'état civil. (...)

1. Expliquez comment se déroule une déclaration de naissance. Que faut-il faire si le délai n'est pas respecté ?

B. La fin de la personne physique

Au décès d'une personne il faudra :

- faire constater la mort de la personne physique par un médecin ;
- la déclarer à la mairie du lieu du décès qui l'inscrira sur le registre d'état civil ;
- procéder à l'inhumation du corps auprès d'une entreprise des pompes funèbres.

Ses héritiers pourront ensuite recueillir sa succession et le notaire devra veiller à faire respecter le contenu d'un éventuel testament.

2. Indiquez comment déclarer le décès d'une personne. Quels en sont les effets ?

L'absence

Article 112 du Code civil

Lorsqu'une personne a cessé de paraître au lieu de son domicile ou de sa résidence sans que l'on en ait eu de nouvelles, le juge des tutelles peut, à la demande des parties intéressées ou du ministère public, constater qu'il y a présomption d'absence.

Article 122 du Code civil

Lorsqu'il se sera écoulé dix ans depuis le jugement qui a constaté la présomption d'absence, (...), l'absence pourra être déclarée par le tribunal de grande instance à la requête de toute partie intéressée ou du ministère public.

Il en sera de même quand, à défaut d'une telle constatation, la personne aura cessé de paraître au lieu de son domicile ou de sa résidence, sans que l'on en ait eu de nouvelles depuis plus de vingt ans.

Article 128 du Code civil

Le jugement déclaratif d'absence emporte, à partir de la transcription, tous les effets que le décès établi de l'absent aurait eus. (...)

Le conjoint de l'absent peut contracter un nouveau mariage.

http://www.legifrance.gouv.fr

La disparition

« Peut-être judiciairement déclaré, à la requête du procureur de la République ou des parties intéressées, le décès de tout Français disparu en France ou hors de France, dans des circonstances de nature à mettre sa vie en danger, lorsque son corps n'a pu être retrouvé. (...) » (Article 88 du Code civil).

La demande de reconnaissance de disparition est déposée au TGI du lieu de la disparition. Si le tribunal déclare le décès il doit préciser sa date qui est en général celui de la disparition.

Ensuite ce jugement sera inscrit sur le registre d'état civil afin que les effets du décès aient lieu avec l'ouverture de la succession.

http://www.legifrance.gouv.fr

3. Expliquez la différence entre l'absence et la disparition. Donnez des exemples dans les deux cas.

Absence:

Disparition:

Anna est fille unique et ses parents ont divorcé en 2006. Le père d'Anna n'a plus donné signe de vie depuis le 15 avril 2007. Il possède une maison et a 8 000 € sur un compte en banque. Aucun membre de sa famille, ni ses amis ne l'ont revu. Le TGI de Toulouse a constaté son absence ce 28 février 2008.

- 4. Si le père ne réapparaît pas, à partir de quelle date sera-t-il déclaré « décédé » sur le registre d'état civil ?
- 5. Quelles en seront alors les conséquences pour Anna?

Existence de la personne morale

La personne morale devra être créée. Sa fin sera décidée par les personnes physiques ou morales.

A. La création de la personne morale

Un statut est un contrat créé par les futurs associés d'une société ou membres d'une association qui présente :

- son objet social, qui délimite son activité professionnelle ou civile ;
- son identité, appelée la dénomination sociale ;
- son domicile, désigné le siège social ;
- sa durée de vie :
- son organisation : qui prend les décisions et selon quel mode de décision ;
- la convocation des assemblées : le rôle de l'assemblée générale annuelle des associés, qui approuve chaque année les comptes ainsi que celui de l'assemblée générale extraordinaire, qui peut modifier les statuts ;
- son mode de dissolution éventuel.

Les statuts d'une société précisent également sa forme juridique (SARL, SA, SNC etc.), le montant de son capital social (constitué par les apports en nature ou numéraire des associés) et sa répartition. Ils doivent respecter les règles du Code du commerce.

Les statuts d'une association indiquent le montant éventuel de la cotisation. Ils doivent respecter les principes édictés par la loi de 1901.

6. Lisez le document et indiquez quel est l'intérêt de la constitution de statuts par les associés d'une société ou d'une association.

Pour les sociétés :

Une fois les statuts signés, il faudra les déposer au Centre de formalités des entreprises (CFE) qui transmettra le dossier à l'URSSAF, au centre des impôts, au greffe du tribunal de commerce ainsi qu'au registre du commerce et des sociétés (RCS). Le CFE donnera alors un récépissé de dossier de création d'entreprise.

C'est le registre du commerce et des sociétés qui va immatriculer ensuite la société et la créer officiellement. Il lui attribuera un numéro d'identification composé de 9 chiffres. La création de la société sera alors publiée au BODACC (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales).

Depuis 2010, il est possible de créer directement une entreprise en ligne via le site guichet-entreprises.fr.

Pour les associations :

Toute association doit être déclarée à la préfecture ou à la sous-préfecture du lieu de son siège social. Ensuite, sa création sera insérée au Journal officiel, ce qui fera naître la personnalité juridique.

L'identification des personnes morales

Olivier Charme apprend qu'il existe plus d'un million d'associations en France. Il s'interroge sur les moyens d'identifier celle qu'il va créer avec ses amis. Il sollicite une nouvelle fois l'avis de sa mère car il sait qu'elle s'est bien renseignée avant de baptiser sa société.

Le nom des personnes morales peut prendre des aspects divers : titre des associations, dénomination sociale des sociétés commerciales, dénomination des syndicats et fondations... N'exprimant pas un rapport de famille, il est choisi librement [...] sauf à bannir toute appellation source d'erreurs [...]. Parce que le nom est un élément de son patrimoine, le groupement est libre d'en assurer la défense, mais aussi de le céder.

1erjuillet 1901 - Titre 1. Article 5 alinéa 2(extraits)

La déclaration [...] à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement [...] fera connaître le titre et l'objet de l'association [...].

L'usurpation de dénomination sociale

ALINE: Choisis avec soin le titre de ton association car si tu usurpes celui d'une autre association, tu risques des ennuis.

OLIVIER: Comment cela?

ALINE : Rappelle-toi, j'en avais parlé à la maison. J'ai obtenu que la société « Toutes belles », immatriculée au RCS de Nantes postérieurement à ma société, soit condamnée en justice à changer de dénomination sociale.

Extrait du jugement du tribunal de commerce dans l'affaire Sté Tout'belle contre Sté Toutes belles

- [...] La société Tout'belle s'étant fait inscrire au RCS de Nantes sous cette dénomination, dispose sur ce vocable d'un véritable droit de propriété quelle est en droit de protéger contre les usurpations susceptibles de semer la confusion dans l'esprit du public [...].
- 7. Comment Aline Charme a-t-elle choisi la dénomination de sa société ?
- 8. Le choix du titre de l'association est-il libre ? Justifiez votre réponse.
- 9. Dans quel cas l'usurpation du nom d'une personne morale est-elle sanctionnée ?
- 10. Diriez-vous, comme pour le nom des personnes physiques, que la dénomination sociale d'une société est sans valeur pécuniaire ? Justifiez votre réponse.

L'environnement juridique de la production et de la fourniture de services

1. L'exonération de la responsabilité contractuelle pour cause étrangère

MISE EN SITUATION 1 : Alex a commandé des machines-outils au nom de la société Trap et a négocié leur transport avec l'entreprise Livrevit. Hélas, le chauffeur a laissé son camion non bâché sur une aire sans surveillance et la totalité du chargement a disparu. Le transporteur prétend qu'il n'est pas responsable.

DOC 1: La force majeure

Article 1148 du Code civil - Il n'y a lieu à aucuns dommages et intérêts lorsque, par suite d'une force majeure*, le débiteur a été empêché de donner ou de faire ce à quoi il était obligé, ou a fait ce qui lui était interdit.

- * La jurisprudence définit la force majeure comme un événement irrésistible, insurmontable et externe au débiteur. Le cas type est celui des sinistres dus à des tremblements de terre, des inondations, etc.
- 1. Qualifiez juridiquement le contrat entre les entreprises Trap et Livrevit.
- 2. Quelles sont les obligations du transporteur ?
- 3. À quelles conditions le transporteur peut-il écarter sa responsabilité ? Sont-elles réunies dans ce cas ?

2. Les clauses contractuelles relatives à la responsabilité

MISE EN SITUATION 2: Alex a confié à la société Chronopost l'acheminement d'un pli urgent, au nom de la société Trap, portant la mention « Livraison impérative vendredi avant midi ». Le document a été perdu et la société Trap ayant perdu un marché, elle demande réparation (6 000 €). Chronopost se défend en rappelant que le contrat stipule qu'en cas de retard (on recherche toujours le pli), la réparation ne peut excéder le prix du transport (25 €).

DOC 2 : La limitation ou l'exonération de responsabilité

- 1. Les clauses limitant la responsabilité fixent à l'avance dans le contrat le montant maximum des dommagesintérêts que le créancier pourra recevoir en cas d'inexécution, d'exécution défectueuse ou de retard dans l'exécution.
- 2. Les clauses supprimant la responsabilité portent sur le droit à réparation qui naît en cas d'inexécution d'une obligation. Il s'agit d'une exonération des conséquences de cette inexécution. *Droit de* l'entreprise, Lamy.
- 4. Quel type de clause est mis en avant par Chronopost?
- 5. Cette clause produira-t-elle les effets attendus par Chronopost ? Justifiez.

3. Les sanctions spécifiques au contrat synallagmatique

MISE EN SITUATION 3: Alex a commandé un téléviseur à écran plasma (107 cm) auprès d'un distributeur de matériel télé et hi-fi. Il était convenu qu'Alex devait acquitter le prix du téléviseur le jour de la livraison. Or, trois jours avant la livraison, il a reçu un courrier lui demandant de payer le prix dû, ce qu'il a refusé car il n'avait pas reçu son téléviseur.

L'exception d'inexécution

DOC 3 : Le contrat Synallagmatique (bilatéral)

Un contrat synallagmatique est un contrat qui prévoit des obligations réciproques; chacun des contractants est à la fois créancier et débiteur, c'est-à-dire que chacun reçoit quelque chose en échange de ce qu'il apporte à l'autre (un loyer contre un appartement mis à disposition, la fourniture d'un bien contre le paiement du prix, etc.).



Dans le cadre particulier des contrats synallagmatiques, un contractant peut refuser d'exécuter son obligation tant que l'autre n'a pas exécuté la sienne, c'est ce qu'on appelle l'« exception d'inexécution ».

- 6. Le contrat portant sur le téléviseur peut-il être qualifié de « synallagmatique »?
- 7. Expliquez en quoi l'effet obligatoire du contrat est ici suspendu à l'égard d'Alex

La résolution pour inexécution

MISE EN SITUATION 4: Afin d'augmenter sa productivité, la société Trap a acquis des logiciels de gestion, assortis d'un contrat d'assistance informatique, auprès de la société Toulog. Les logiciels ont été installés dans l'entreprise mais de nombreux défauts de fonctionnement la privent de leur utilisation optimale. La société Trap demande la résolution de ce contrat. Elle demande aussi la résiliation du contrat d'assistance informatique.

Doc 4 : Résolution ou résiliation ?

Devant l'inexécution de la prestation due par son cocontractant, le contractant peut demander la **résolution** de ce contrat. Celle-ci doit être demandée en justice et, selon les circonstances, un délai peut être accordé au défendeur. La résolution entraîne l'anéantissement du contrat ; les choses sont remises dans l'état où elles se trouvaient avant le contrat.

La **résiliation**, réservée au contrat à exécution successive, met fin au contrat seulement pour l'avenir et laisse subsister les effets des prestations passées.

- 8. Comment ta société Trap justifie-t-elle ses demandes
- 9. Montrez la différence entre les modalités d'annulation du contrat de fournitures des logiciels et celles du contrat d'assistance

4. La protection du consommateur lors de la formation du contrat

L'information du consommateur

MISE EN SITUATION 5: Armand Grenier s'est rendu en ville pour contracter une assurance vie auprès d'un professionnel que son frère Ernest lui a recommandé. Il a aussi profité des soldes pour acheter un nouveau canapé.

Doc 5: L'aide au choix du consommateur

Code de la consommation

Article L. 111-1 — I. — Tout professionnel vendeur de biens doit, avant la conclusion du contrat, mettre le consommateur en mesure de connaître les caractéristiques essentielles du bien. [...]

Article L. 113-3 — Tout vendeur de produit ou tout prestataire de services doit, par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou par tout autre procédé approprié, informer le consommateur sur les prix, les limitations éventuelles de la responsabilité contractuelle et les conditions particulières de la vente

- 10. Quelles sont les informations imposées au vendeur de meubles et essentielles au choix effectué par Armand Grenier ?
- 11. Quels types de conseil l'assureur a-t-il dû donner à Armand Grenier?

5. La protection du consommateur lors de l'exécution du contrat

Le droit de repentir du consommateur

MISE EN SITUATION 6 : Joëlle Grenier a des remords : elle pense qu'elle a été excessivement dépensière en passant commande de l'ensemble audio-vidéo auprès du démarcheur. Elle relit le contrat et découvre qu'elle dispose d'un droit de rétractation. Elle hésite à le mettre en œuvre.

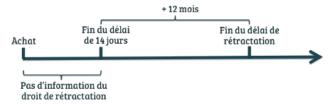
Doc 6 : La mise en œuvre du droit de rétractation

- 12. Sous quelles conditions Joëlle Grenier peut-elle exercer son droit de rétractation?
- 13. Prendrait-elle un risque en le mettant en œuvre ?
- 14. Comment se justifie le droit de repentir du consommateur propre à ces contrats?
- 15. Un contrat de consommation conclu dans un magasin où le client s'est rendu comporte-t-il un droit de rétractation ? Pourquoi ?

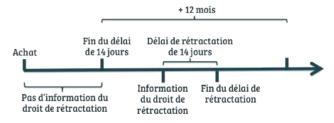
Le droit de rétractation est la possibilité qu'a le **consommateur** qui a acheté un produit ou un service **à distance** - c'est-à-dire par internet, correspondance, téléachat (si, ça existe encore!) ou téléphone - de le renvoyer au vendeur pendant un certain délai.

- En tant que vendeur à distance, je dois :
- informer le consommateur avant la conclusion de la vente (avant l'achat) de son droit ou non à pouvoir se rétracter;

- fournir un formulaire type de rétractation au moment de l'achat.
- Si je ne l'ai pas informé, il bénéficie d'un délai de 12 mois à partir de la fin du délai initial de rétractation (sauf si le produit a été utilisé ou le service exécuté, bien sûr).



• Si je l'informe pendant ces 12 mois, le délai est de nouveau de 14 jours.



6. La nullité des clauses abusives

MISE EN SITUATION 7: Avant d'intenter une éventuelle action en justice contre te vendeur de meubles, Armand Grenier décide de ne pas verser Le solde du prix de son canapé (1 200 €). Il relit le contrat de vente car, échaudé par la qualité du produit, il a de sérieux doutes sur certaines clauses, qui lui paraissent très désavantageuses.

Doc 7: Extraits du contrat de vente

Conditions générales de vente des meubles et canapés (extraits)

Art. 9 - Qualité de référence : il est entendu entre les parties que les meubles de démonstration ne sont pas des modèles à l'identique des meubles livrés. Le client accepte d'avance des produits conformes en qualité à l'article 3 des conditions spéciales applicables aux promotions (et disponibles sur simple demande).

Art. 12 - Clause pénale : en cas de refus d'acquitter une partie du prix, pour quelque raison que ce soit, l'acheteur s'expose à ['application de la présente clause pénale ; il devra payer, pour tout jour de retard, une indemnité égale à la moitié du solde dû, avec un montant minimum de 250 € par jour.

Doc 8 : Les clauses abusives dans le Code de la consommation

LE PRINCIPE

Article L. 132-1 - Dans les contrats conclus entre professionnels et non-professionnels ou consommateurs, sont abusives les clauses qui ont pour objet ou pour effet de créer, au détriment du non-professionnel ou du consommateur, un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties au contrat. f ...]

LA LISTE « NOIRE » DE L'ARTICLE R. 132-1

Une première liste cite douze clauses nulles, dont le caractère abusif relève d'une présomption irréfragable : le professionnel ne peut pas tenter de les justifier.

Exemples : clause limitative de responsabilité ou de non-garantie ; clause constatant l'adhésion du consommateur à des clauses qui ne figurent pas dans l'écrit qu'il accepte ; clause accordant au professionnel le droit de résilier discrétionnairement le contrat.

LA LISTE « GRISE » DE L'ARTICLE R. 132-2

Une seconde liste cite dix clauses présumées abusives. Le professionnel peut cependant apporter la preuve contraire et établir que le contrat n'est pas abusivement déséquilibré.

Exemples clause imposant au consommateur qui n'exécute pas ses obligations une indemnité d'un montant manifestement disproportionné ; clause qui reconnaît au professionnel la faculté de résilier le contrat sans respecter un préavis d'une durée raisonnable.

- 19. Les articles des conditions générales de vente qui intriguent Armand Grenier relèvent-ils de la liste « noire » ou de la liste « grise » des clauses abusives ?
- 20. En quoi cette distinction est-elle importante?
- 21. Tout déséquilibre contractuel entre le professionnel et le consommateur constitue- t-il une clause abusive ? Justifiez